



Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



JANVIER 2017

N° 83

Édito

Avec un peu d'avance nous avons d'abord fêté Noël avec les Aînés début décembre au cours d'un repas mémorable magnifiquement mis en musique par nos animateurs, puis avec les enfants grâce au concours d'un magicien ventriloque et chanteur et surtout du Père Noël venu en personne distribuer des cadeaux à tous les petits Villarons.

J'espère que vous avez tous passé des fêtes aussi joyeuses, le meilleur moyen de se préparer à la nouvelle année 2017 en dépit des tentatives de déstabilisation d'intégristes criminels.

Au nom des Villarons je formule plus particulièrement mes meilleurs vœux à

toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays de Nemours que nous avons officiellement rejointes au premier de ce mois et encore plus précisément aux communes qui ont été durement touchées l'an dernier.

J'aurai l'occasion de faire le bilan de l'année 2016 et de préciser mes vœux le 22 Janvier à 15 heures autour de la traditionnelle galette. Donc en attendant de le faire de vive voix, je vous l'écris du fond du cœur : bonne et heureuse année pour tous !

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	Page 1	Hier	Page 17
Conseil Municipal du 8 novembre 2016	Page 2	Infos utiles	Page 19
Conseil Municipal du 9 décembre 2016	Page 5	Nos joies, nos peines	Page 20
Vie du village	Page 9	Agenda	Page 20
Demain	Page 15		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Véronique GIRARD, Anne-Marie THIBAUT, Gérard MORET, Richard ANTOINE adjoints et Régine REY, Philippe BEAUDOIN, David VIRATEL, Jérôme CHAMPION, Emmanuel HOUDANT, Michel COTEROT, Joanny POULAIN conseillers municipaux.

Absents excusés : Cédric THIBAUT (donne pouvoir à Anne-Marie THIBAUT), Ludovic JEANNOTIN, (donne pouvoir à Richard ANTOINE).

Absents : Gilles CABARDOS,

Secrétaire : Joanny POULAIN et Véronique GIRARD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h35.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

2 – DÉLIBÉRATIONS

Proposition : délibération remboursement RPI

Anne-Marie Thibaut, trésorière du RPI Villiers-Recloses, informe le Conseil qu'elle s'est lancée dans l'identification des factures d'ENGIE, notre fournisseur de gaz, afin d'avoir le détail des locaux concernés. Ces facturations sont issues d'une liste fournie à ENGIE par le SDESM en fonction des identifications de compteurs faites par lui-même. Anne Marie Thibaut a relevé deux erreurs de facturations :

- une facture de 127, 49 euros TTC qui correspond à l'abonnement gaz du 27 rue Gabriel Bachet qui n'a rien à voir avec le RPI.
- deux factures de 3 808,34€ et de 3 989.28 TTC qui concernent l'abonnement et la consommation gaz du Foyer Jean-Louis GARBAN.

Il y a donc un total de 7 225,11€ que la commune doit rembourser au RPI.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Devis pour la porte issue de secours de la salle des mariages

Après avis du Conseil ce point est reporté car les devis sont trop imprécis.

Choix du bureau d'études pour la délégation d'affermage pour le service d'eau potable

Le Maire de Villiers-sous-Grez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08/11/16 fixant les délégations accordées au Maire,
Considérant le renouvellement du contrat d'affermage de l'eau potable au 30/09/2017,

Considérant la nécessité de passer une convention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la dévolution du service public de l'eau potable,

Vu les références et le devis présentés par Aspasia

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est passé une convention, avec Aspasia, pour l'assistance de la commune pour renouveler la délégation du service public de l'eau potable.

Montant de la mission : 7 728€ TTC.

ARTICLE 2 :

La dépense sera imputée sur le budget eau potable de la commune.

Ampliation de la présente décision est adressée au Comptable Public assignataire et au Sous-Préfet de Fontainebleau.

Choix du bureau d'études pour la délégation du contrat d'affermage de l'assainissement

Le Maire de villiers-sous-grez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08/11/16 fixant les délégations accordées au Maire,

Considérant le renouvellement des contrats d'affermage de l'assainissement au 30/09/2017,

Considérant la nécessité de passer une convention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la dévolution du service public de l'assainissement,

Vu les références et le devis présentés par Aspasia

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il est passé une convention, avec Aspasia, pour l'assistance de la commune pour renouveler la délégation du service public de l'assainissement.

Montant de la mission : 8 064€ TTC.

ARTICLE 2 :

La dépense sera imputée sur le budget assainissement de la commune.

Ampliation de la présente décision est adressée au Comptable Public assignataire et au Sous-Préfet de Fontainebleau.

Choix du bureau d'études pour les parkings et assistance à contrat rural

Monsieur le Maire a envoyé pour examen, au Conseil, trois propositions des bureaux d'études concernant une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Il précise qu'une quatrième société a été audité, mais qu'elle n'est pas habilitée pour ce type de mission.

La mission concerne :

L'étude jusqu'à l'avant-projet et son chiffrage, du parking du Foyer Jean-Louis GARBAN, en englobant le terrain acquis mais non encore utilisé,

Pour :

- Éviter les multiples passages quotidiens du car scolaire, en traversée du village, de grande complexité et fort destructeurs de nos voiries. Dans le projet, accès et sortie se feront par la rue de Nemours vers la D63 (route de Nemours et la "déviation" vers Recloses.)
- Permettre une circulation sécurisée du car scolaire pour déposer les enfants à la porte de l'école.
- Permettre une montée sécurisée depuis la rue de Nemours à la porte de l'école dans un environnement paysagé.
- Permettre un accroissement de places de parking.

- Permettre de déplacer les conteneurs vêtements et verre dans un endroit plus discret.

L'esquisse des parkings :

- Dans la rue Creuse, sur une parcelle déjà acquise, pour compléter les places de parking prévues par OPH 77 pour les logements conventionnés (12).
- Dans le haut de la rue de l'Eglise, des deux côtés de la chaussée avant d'arriver aux trois tilleuls.
- Dans le bas de la rue de Larchant.

L'assistance à la confection du dossier de présentation du projet « parking foyer » et du projet « Gabriel Bachet » dans le cadre d'un contrat rural remanié.

Ces nouveaux contrats ne comprendraient pas obligatoirement 3 projets. Ils permettraient aussi de présenter des projets comme le parking JL G. en compensation de l'abandon des contrats triennaux. Enfin le taux de subventionnement passerait de 80% à 70% mais avec un plafonnement relevé de 300.000 euros à 370.000 euros pour une commune de moins de 1.000 habitants.

Les trois bureaux d'études qui ont été auditionnés et qui ont retourné une proposition sont :

- Cabinet GREUZAT pour 7 700€ HT soit 9 240 TTC
- Cabinet SEMAF pour 9 075€ HT soit 10 890 TTC
- Cabinet DEGOUY pour 10 000€ HT soit 12 000 TTC

Après étude de ces différentes propositions, le Conseil décide de retenir le cabinet d'étude GREUZAT à l'unanimité.

Proposition : délibération pour le taux de redevance Eau et d'Assainissement :

A la préparation du Conseil, Ludovic Jeannotin a rappelé qu'il fallait voter la redevance pour l'Eau et la redevance pour l'assainissement afin d'être dans les délais pour la déclaration.

Constatant, que nos réserves budgétaires concernant l'assainissement sont maintenant suffisantes compte tenu de la réorganisation territoriale qui va faire remonter cette compétence eau et assainissement au niveau de la CC,

Et constatant, que notre réserve budgétaire est un peu faible pour l'eau potable au regard de :

- La mise à niveau technique de notre système de pompage, (devis voté pour le chlorage : 8 475 € HT).
- La demande de devis pour la visite vidéo des canalisations qui servent au pompage.
- Des frais qui vont être engagés dans le cadre de l'étude de la protection du périmètre de captation

Il propose de ne pas modifier le total des redevances votées pour 2016 qui est de : 1,42 (0,62 pour l'eau et 0,80 pour l'assainissement) mais d'en modifier la répartition à savoir : 0,67 pour l'eau et 0,75 pour l'assainissement soit toujours 1,42 au total.

Le Conseil sur proposition faite par Ludovic Jeannotin décide de voter pour l'eau une redevance de 0,67 € par m³ pour l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Le Conseil sur proposition faite par Ludovic Jeannotin décide de voter pour l'Assainissement une redevance de 0,75 € par m³ pour l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Proposition : délibération pour demande de subvention au PNR pour la Grotte du Curé :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la visite de la commission patrimoine du PNR, le 14 octobre dernier, pour évaluer l'éligibilité des travaux envisagés à la Grotte du Curé à une subvention du PNR a été conclue positivement.

En conséquence, le Maire demande au Conseil de le mandater pour porter cette demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français par l'intermédiaire de sa commission Patrimoine et Culture.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Proposition : pour demande de subvention à l'Agence de l'Eau :

Suite à la première réunion avec les différents ayants droits dans le cadre de l'étude du périmètre de protection du point de captation de l'eau sur notre commune, il est apparu la nécessité de faire une étude poussée du système de captation actuel. Ces investigations complémentaires, (passage de guide-sonde, passage de caméra, passage de différents capteurs de mesures pour

mesurer les possibilités de débit de la nappe, étude des données pour déterminer le gamma ray qui permet une meilleure connaissance de la densité des couches d'argile traversées) ont un coût.

Deux devis vont s'ajouter l'un à l'autre : un premier en provenance de la SAUR pour son intervention physique sur le captage afin de permettre le passage des appareils de mesures, et un second, du bureau d'étude SAFEGE qui va apporter des appareils complémentaires et exploiter les données recueillies. Ces deux devis seront pris en compte par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et subventionnés à 80% pour peu qu'on leur en fasse la demande.

Le Maire demande donc au Conseil de le mandater pour faire cette démarche de subvention au titre d'investigations complémentaires dans le cadre de l'étude de protection de notre point de captation de l'eau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS

Dissolution de la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais

Gérard Moret, Conseiller communautaire, informe le Conseil municipal que dans le cadre de la dissolution de cette Communauté de Communes, il constate que l'on ne parle aujourd'hui que de « dissolution », alors qu'avant la loi NOTRE de 2015, on évoquait encore en 2014 un « démantèlement » des petites communautés de communes, éclatées dans plusieurs autres CC, ce qui est notre cas. Il précise qu'il posera la question au BE en charge de cette mission lors d'une très prochaine réunion du groupe de travail (GT) pour demander confirmation si cette modification est bien actée dans la loi NOTRE de 2015, les conséquences juridiques pouvant être importantes.

Il rappelle que les réunions se succèdent dans ce cadre avec une date butoir très proche (31 décembre 2016).

Beaucoup de questions restent encore en suspens notamment en ce qui concerne le domaine de la petite enfance avec le Multi accueil « Les Lutins de la Reine », le RAM (Relais Assistantes Maternelles), dont les structures devraient revenir à la Commune d'origine (La Chapelle la Reine). Il a été évoqué lors de la dernière réunion, l'éventualité pour l'ensemble des communes de la CC, de pouvoir continuer à financer par convention (sur les mêmes bases qu'aujourd'hui) le Multi accueil pour une

durée de deux ans après dissolution. Cette décision sera débattue lors de la prochaine réunion, sachant qu'une « clé de répartition » doit être définie et entérinée entre toutes les communes.

Selon les conclusions du BE, la problématique se pose à propos des équipements transmis en pleine propriété à la CCTG suite à la dissolution du Syndicat des transports : la Gare routière, les Abris bus et petits équipements accessoires.

Les futures réunions devraient très rapidement apporter des réponses quant à l'avenir des structures de l'actuelle CCTG et de leur devenir contribuant à l'aménagement de notre territoire.

4 – TOUR DES COMMISSIONS

Mme Véronique Girard rappelle que le repas des Aînés

aura lieu le dimanche 4 décembre à midi au foyer Jean-Louis Garban. Les Conseillers sont conviés à y participer pour la somme de 31 euros sauf pour ceux qui ont plus de 65 ans (et qui ont reçus, comme tous Villarons, une invitation).

À ce jour, nous en sommes à 71 inscrits.

Aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil est levé à 21 heures 50.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 09/12.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2016

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Anne-Marie Thibaut, Gérard Moret, Richard Antoine adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Michel Coterot, conseillers municipaux.

Absents excusés : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut), Ludovic Jeannotin, (donne pouvoir à Richard Antoine), Véronique GIRARD (donne pouvoir à Philippe Beaudoin).

Absents : Gilles Cabardos, David Viratel.

Secrétaire : Richard Antoine

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h 45.

1 – APPROBATION

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2016 est adopté à l'unanimité en prenant compte, pour la délibération qui concerne le choix du bureau d'étude pour la délégation d'affermage de l'eau et de l'assainissement, de la rectification de la date du 08/11/16 pour la date du 21/07/2016. C'est la date du conseil qui a mandaté le Maire.

2 - DÉLIBÉRATIONS

Mandatement pour dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget 2017 qui doit intervenir au plus tard le 31 mars 2017, le Conseil Municipal, à

l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à engager, liquider, et le mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 :

Chapitre 20 : 27 000.00 € /4 = 6 750.00 €

Chapitre 21 : 224 793.34 € /4 = 56 198.33 €.

Convention avec la commune de la Chapelle la Reine

Monsieur le Maire expose qu'à l'ordre du jour il est prévu de délibérer sur le texte d'une convention proposé par la commune de la Chapelle la Reine qui concerne la répartition des charges de gestion de la structure multi accueil « Les Lutins de la Reine », à compter du 01/01/2017, date de la dissolution de la Communauté de Communes les Terres du Gâtinais.

A ce jour, et à sa connaissance, le Conseil de Buthiers

n'a pas validé la convention proposée et deux autres communes ont délibéré favorablement mais chacune sur un texte adapté à leur spécificité.

Il n'y a donc pas pour l'instant de consensus.

Compte tenu de la date butoir du 01/01/2017, il propose au conseil de délibérer sur la convention présentée par la Chapelle et de la mandater à signer toute évolution de cette convention dans la mesure où cette évolution aboutirait à un texte commun à toutes les communes de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais Gérard Moret, Conseiller communautaire, précise également que ce consensus débattu en Conseil communautaire du 21 novembre 2016, comprend l'engagement conjoint et solidaire de financement par l'ensemble des communes et selon la nouvelle clé de répartition financière adoptée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres au sein de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Pays de Nemours (CCPN)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes membres d'un groupement de communes à Taxe Professionnelle Unique perçoivent une attribution de compensation versée par l'EPCI, ce qui sera le cas de notre collectivité au 1^{er} janvier 2017.

Cette attribution de compensation est égale à la différence entre les recettes qui seront transférées par notre commune à la CCPN et les charges que nous lui transférons.

L'évaluation des charges transférées est réalisée par la CLECT selon les règles fixées par l'article 1609 - C IV du Code Général des Impôts.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. La qualité de conseiller communautaire n'est donc pas obligatoire.

Chaque commune dispose d'au moins un représentant. Monsieur le Maire indique que la CCPN a créé sa CLECT par délibération du 16 février 2010, modifiée par délibération du 15 mai 2014, qui prévoit que chaque commune peut désigner en plus du membre titulaire un membre suppléant.

Monsieur le Maire met en évidence l'intérêt de désigner d'ores et déjà nos représentants afin qu'ils puissent participer, dès maintenant, aux réunions de travail de la CCPN, sans attendre le début de l'année 2017 ;

M. Gérard Moret précise que le transfert des charges étudiées par la CLECT concerne également l'évaluation de celles transférées de la CCPN vers les communes,

telles par exemple les charges d'entretien des voiries et réseaux des ZAE (Zone d'Activités Economiques, 2 sur Nemours, 2 sur St-Pierre, 1 à Grez, 1 à Montcourt) et des conditions financières de ces transferts, ainsi que celles liées au transfert de nouvelles compétences non assumées jusqu'à présent par la CC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours,

Vu la délibération n°8-2010 du 16 février 2010 relative à la création de la CLECT de la CCPN

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

M. Yves Lechevallier se présente comme membre titulaire

MM. Véronique Girard et M. Gérard Moret se présentent comme membre suppléant.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, M. Yves Lechevallier comme membre titulaire.

Comme membre suppléant MM. Véronique Girard a obtenu 9 voix pour (Yves Lechevallier, Anne-Marie Thibaut, Cédric Thibaut par pouvoir, Richard Antoine, Ludovic Jeannotin par pouvoir, Philippe Beaudoin, Véronique Girard par pouvoir, Emmanuel Houdant, Michel Coterot et 3 voix contre Gérard Moret, Jérôme Champion et Régine Rey.

En conséquence M. Moret obtient 3 voix pour (Gérard Moret, Jérôme Champion et Régine Rey)

MM. Véronique Girard est élue, à la majorité, membre suppléant.

Choix du mode de représentativité des communes au sein du Conseil communautaire Pays de Nemours

Monsieur le Maire indique au Conseil que la partie 3 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours a prévu le mode de représentativité des communes au sein du Conseil communautaire et que par arrêté définitif de M. le Préfet de Seine-et-Marne celle-ci intégrera 9 nouvelles communes, au 1^{er} janvier 2017, dont la nôtre.

Cette extension de périmètre implique une modification de son mode de représentativité pour pouvoir accueillir les 9 communes au sein du Conseil communautaire.

Par courrier du 25 avril 2016, M. le Préfet a :

Indiqué qu'il n'existait que 2 possibilités de répartition des sièges :

A – Répartition dite de DROIT :

Communes	Population municipale 2016	Nombre de sièges attribués à défaut d'accord (II à VI du L5211-6-1 du CGCT)
Nemours	12 824	18
Saint Pierre lès Nemours	5 555	8
Moncourt-Fromonville	2 046	2
Bagneaux sur Loing	1 690	2
Grez sur Loing	1 417	2
Darvault	836	1
Larchant	760	1
Villiers sous Grez	750	1
Buthiers	750	1
Faÿ lès Nemours	479	1
Nanteau sur Essonne	449	1
Amponville	388	1
Boulancourt	377	1
Ormesson	297	1
Guercheville	283	1
Chevrainvilliers	221	1
Fromont	207	1
Châtenoy	166	1
Burcy	162	1
Rumont	123	1
Garentreville	106	1
Total	29 886	48

B – Répartition avec Accord Local :

Communes	Population municipale 2016	Nombre de sièges à prendre en compte pour l'accord local III à IV
Nemours	12 824	16
Saint Pierre lès Nemours	5 555	7
Moncourt-Fromonville	2 046	2
Bagneaux sur Loing	1 690	2
Grez sur Loing	1 417	1
Darvault	836	1
Larchant	760	1
Villiers sous Grez	750	1
Buthiers	750	1
Faÿ lès Nemours	479	1
Nanteau sur Essonne	449	1
Amponville	388	1
Boulancourt	377	1
Ormesson	297	1
Guercheville	283	1
Chevrainvilliers	221	1
Fromont	207	1
Châtenoy	166	1
Burcy	162	1
Rumont	123	1
Garentreville	106	1
Total	29 886	44

D'autres propositions de répartition ont été faites par la Communauté de communes, mais n'ont pas reçu l'aval des services Préfectoraux.

- Rappelé que le choix du mode de répartition se faisait à la majorité qualifiée renforcée, c'est-à-dire par accord des 2/3 au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci.

Cette majorité doit comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse,

lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

- Précisé qu'à compter de la date de publication de l'arrêté d'extension de la Communauté de communes, les communes avaient jusqu'au 15 décembre 2016 pour émettre leur avis.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu la délibération du 30 juin 2016 de la Communauté de communes du Pays de Nemours émettant un avis favorable sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes,
 Vu la délibération du 10 octobre 2016,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à

l'unanimité, DÉCIDE de choisir comme mode de représentativité la répartition de DROIT en sachant que par délibération en date du 10 octobre 2016, la Communauté de communes du Pays de Nemours a opté pour la répartition de droit, permettant notamment à la commune de Grez sur Loing de conserver au moins 2 conseillers communautaires, contre 3 actuellement.

Convention scènes rurales

La programmation 2016 - 2017 a été engagée. Le spectacle « Si ça va bravo » sera donné chez nous le vendredi 13 Janvier à 20 heures 30. Le coût de celle-ci est de 1.500 €. Il faut y ajouter les repas des comédiens et des techniciens. La recette des spectacles est directement perçue par Act'Art.

Villiers-sous-Grez cherche un partenaire pour assurer un spectacle tous les deux ans. Pour information, la réorganisation territoriale pose un gros problème à Act'Art qui réfléchit à une nouvelle forme pour les Scènes Rurales.

Cette adhésion permet à notre village d'accueillir des spectacles de qualité.

L'adhésion est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

3 – INFORMATIONS

M. Le Maire informe les Conseillers municipaux de la lettre reçue en mairie de M. Joanny POULAIN donnant sa démission du Conseil Municipal pour raison personnelle.

Les membres du Conseil regrettent cette démission.

Le SDESM propose d'adhérer à un groupement de commandes pour un service de levés topographiques. Pour l'essentiel, si nous adhérons à ce groupement nous bénéficierons via le site du SDESM, à une géolocalisation du réseau d'éclairage public. En option nous pourrions bénéficier en propre du lever d'un fond topographique complet qui intégrera les affleurants de réseaux et les façades du bâti en retrait de voirie.

Cette option, en considérant 4.000 mètres de voirie à un prix plafond de 3 € le mètre, coûterait donc environ 12.000 € H.T., ce qui pour un relevé complet du village est une occasion à saisir.

Les permanences des conseillers ne seront pas assurées les 24 et 31 décembre 2016.

4 - VIE DU VILLAGE

Anne-Marie THIBAUT nous informe qu'une naissance a eu lieu à Villiers sous Grez au domicile des parents. Nous souhaitons la bienvenue à Juliette.

Le cabinet d'études Greuzat nous a fait parvenir une esquisse de faisabilité du projet du parking du foyer qui permettrait au bus scolaire de monter jusqu'à la porte de l'école et de repartir sans marche arrière. En plus de la sécurisation des enfants, cette possibilité évitera au car d'emprunter les rues du vieux village, rue de Nemours exceptée.

5 - TOUR DES COMMISSIONS

M. Richard Antoine informe le conseil municipal que des plantations de différents arbustes ont été effectuées sur l'allée allant au nouveau cimetière pour l'embellissement.

Une affichette sera déposée au pied de chaque arbuste afin de vous donner toutes les caractéristiques de chacun.

Gérard Moret demande où en sont les devis concernant le remplacement de la porte de secours de la Salle des mariages. Il lui est répondu que la consultation des entreprises était toujours en cours et les nouveaux devis encore en attente.

M. Philippe BEAUDOIN nous informe qu'un devis a été demandé concernant la création d'une chicane rue Gabriel Bachet afin de faire ralentir les véhicules. Des plantations seront effectuées aux entrées des rues de Larchant et Gabriel Bachet donnant l'impression de rétrécissement des chaussées.

Aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil est levé à 22 heures 30.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 12/01/2017.

Vie du village

VILLIERS-SOUS-GREZ :

Un nouveau plan de circulation.

Grâce au travail de la commission sécurité routière, après de nombreuses consultations, de nombreuses évolutions, un nouveau plan de circulation est en cours de mise en place dans le village.

En quoi consiste-t-il ?

Une entrée de village va être créée par la pose de panneaux rue Creuse et les autres complétées ou remises à neuf. À toutes ces entrées, réparties sur au moins deux supports différents, les indications suivantes : le nom du village, notre appartenance au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, notre appartenance à la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN), priorité à droite, et notre régime de stationnement (stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle sauf arrêté municipal).

Pour toutes les entrées de village, sauf celle de la rue des Bordeaux, figurent aussi en complément des précédentes : limitation à 30 sur toute la traversée du village et interdiction aux poids lourds sauf desserte locale. Ces deux dernières indications seront placées également dès l'entrée de la rue de la Garenne.

Cela va nous permettre de supprimer un bon nombre de panneaux : l'indication de rouler à 30 avant les dos d'âne puisque la limitation à 30 s'applique dès l'entrée du village ; les stops seront aussi supprimés sauf ceux de la rue de la Croix Lambert en venant du rond-point car il n'y a pas de priorité à droite pour ralentir un véhicule dans ce sens, et ceux débouchant sur une départementale. Pour la place Rapine (Croix Lambert – Gabriel Bachet – rue de l'Église – rue Creuse), par précaution et en attendant que les bonnes habitudes s'installent, nous rappellerons la priorité à droite aux abords de ce carrefour.

La portion de la rue de la Croix Lambert comprise entre la rue de Nemours et le croisement avec la rue de la Garenne et de l'Égalité sera toujours en sens interdit, mais, en venant du rond-point, le sens interdit va être déplacé d'une centaine de mètres avec préavis vers la rue de Nemours, pour permettre aux riverains de rentrer chez eux commodément et sans infraction.

Vous avez aussi remarqué aux entrées de village par Larchant et La Chapelle, la pose provisoire de plots pour expérimenter deux nouvelles configurations pour ralentir les véhicules. Rue de Larchant il est prévu de planter en bord de chaussée une haie dense qui atteindra environ 1,20 mètres de haut dans deux ans, dans la courbe où débouche le chemin de Chatillon. Cette haie sera côté pair et le plus possible en bordure de chaussée pour créer une sensation de rétrécissement (préconisation de l'Agence Routière Territoriale).

Pour la rue Gabriel Bachet, il s'agit d'un rétrécissement de chaussée à l'entrée du village dans la courbe au niveau du 36 de cette rue. Des entreprises sont contactées pour concrétiser cet essai concluant en « dur ». Les places de stationnement qui existent à ce niveau seront supprimées. Toujours pour cette entrée de village et juste avant celle-ci, l'ART a prévu de remplacer sur environ 120 mètres le revêtement existant par un revêtement coloré. Travaux pressentis pour l'été 2017. Ils seront complétés par la plantation d'une haie de chaque côté du même type que celle de la rue de Larchant. Nous mettrons aussi rapidement en « dur » un obstacle pour interdire le stationnement au 1 rue René Lefebvre pour dégager la vue du carrefour en venant de la rue de l'Église.

Il y aura encore d'autres petites modifications ou indications, mais vous avez là l'essentiel.

La commission sécurité routière a déjà commencé à s'attaquer au problème du stationnement. Deux axes de travail. Le premier consiste à donner la possibilité aux résidents de stationner régulièrement. Nous en profitons pour rappeler que le premier geste de civilité, quand on en a la possibilité, consiste à garer sa voiture dans sa cour. Pour cela un bureau d'étude travaille déjà sur la restructuration du parking du Foyer en utilisant le terrain du bas actuellement en friche. Dans cette refonte également à caractère paysager, le cahier des charges demande la possibilité pour le car scolaire de monter jusqu'à la porte de l'école et de ressortir sans marche arrière. Nous y gagnerons en sécurité pour les enfants et en entretien pour la voirie du vieux village,

sauf la rue de Nemours. Ce nouvel emplacement devrait permettre d'accueillir plus de voitures, la partie haute plus spécifiquement réservée aux utilisateurs du foyer, et la partie basse pour les résidents. Sont aussi à l'étude un parking vers la pointe rue Creuse – chemin de Fontainebleau pour compléter les 12 places prévues pour les logements conventionnés ; un autre aménagement au niveau de l'élargissement de la rue de l'Eglise en arrivant au Trois Tilleuls et un dernier au début de la rue de Larchant en venant de la rue de l'Eglise, côté impair. Le Parking du Foyer est prioritaire, les autres seront faits, ou pas, en fonction de nos budgets.

Le second axe de travail va consister à reprendre rue par rue le plan de stationnement. Pour le nouveau village, il y a peu de problèmes et les changements seront

mineurs. Les riverains intéressés seront consultés pour approbation/modification des propositions.

Pour le vieux village, rue par rue nous chercherons la ou les solutions les moins mauvaises. Il n'y a aucune solution miracle pour les voitures quand la voirie a été prévue pour des charrettes. Rue par rue les riverains seront réunis pour approuver/modifier la moins mauvaise solution.

Beaucoup de travail fait, encore beaucoup à faire, mais l'enthousiasme est là, la discussion est ouverte et les solutions seront trouvées ensemble. Grand merci à cette commission très active.

Yves Lechevallier



TÉLÉTHON

Dans le but de collecter des fonds pour le Téléthon, le « Club des Sages » a organisé le samedi 3 et le dimanche 4 décembre dernier une bourse aux livres et en parallèle « Urythme » a conçu diverses activités le samedi 3 décembre.

Nous souhaitons remercier, particulièrement, la générosité de tous les enfants qui ont apporté

leurs livres à l'école pour cette bourse, qui à elle seule a rapporté 1 730 €.

L'ensemble de ces manifestations a rapporté la somme totale de 2 498 € qui a été reversée au Téléthon.

Anne-Marie Thibaut





Rolland Wouters, mon père, était un enfant de Villiers.

D'abord, parce que du côté de son grand-père maternel, Emile Pelletier – dont il avait repris la maison – l'état-civil à Villiers remonte jusqu'à ce que les registres soient rongés par les rats.

Ensuite, Rolland a eu une enfance pour le moins difficile. Il n'était qu'un tout petit enfant lorsque les médecins ont diagnostiqué une tuberculose chez sa mère. Ses parents, et lui, se sont alors installés à Villiers, parce que l'air y était meilleur qu'à Paris, dans la maison des grands-parents – c'est la partie qu'on appelle la maison de Solange – Solange, c'était sa mère. Cela n'a pas suffi ; ma grand'mère est décédée en 1938, à 30 ans ; Rolland avait 7 ans.

Un malheur n'arrivant jamais seul, la guerre a entraîné la mobilisation de son père, Georges Wouters. Il était né Belge mais naturalisé Français.

Dans la débâcle, mon grand-père a été fait prisonnier. Comme il n'était pas de nature à se laisser faire, il s'est échappé ; malheureusement, il a été repris. Ensuite, revenir en France lorsqu'on est dans un stalag en Prusse-Orientale, c'est un peu compliqué...

À l'âge de 8 ans, Rolland s'est donc, en pratique, retrouvé orphelin. Il a été élevé d'abord chez ses grands-parents paternels, à Paris. Après le décès de sa grand-mère paternelle, il est revenu à Villiers, chez son grand-père Emile Pelletier et sa nouvelle épouse, Marthe, que certains ici ont forcément connue et que nous appelions Tata.

Rolland est alors de nouveau allé à l'école à Villiers, où il a décroché son certificat d'études, diplôme alors si valorisé dans les villages que l'instituteur, Monsieur David, inscrivait le nom des lauréats au-dessus du tableau noir afin de motiver les plus jeunes ; parmi eux figurait le neveu de Tata, Jacques Plantard, dit Jacquot, élevé alors avec Rolland, et qui a, en effet, suivi lui aussi la voie proposée.

Ensuite, même si Rolland travaillait à Paris, et sa femme à Versailles, où nous résidions, Villiers est resté un élément central pour la famille.

Denise étant institutrice nous passions, ma sœur et moi, l'essentiel de nos étés à Villiers, à vélo ou à la nage, entre la forêt et le Loing.

Puis Rolland a pris sa retraite. Il a aménagé confortablement sa maison, acheté un piano – il aimait jouer, même si, bien sûr, il n'était pas un virtuose – et organisé son jardin.

Il était un excellent jardinier ; quand il plantait quelque chose, il était rare que ça ne pousse pas.

Mais il était aussi beaucoup plus que cela : c'est lui qui a dessiné son jardin, en y dégagant des lumières et y aménageant des perspectives ouvrant sur les champs et la forêt, et en étageant arbustes et fleurs de façon à en faire un cadre harmonieux, et ce pendant toutes les saisons de floraison.

Avec les infirmités de l'âge, il a dû, malheureusement, arrêter progressivement toutes les activités qu'il aimait. Souffrant d'un Dupuytren sur les deux mains – c'est de famille – il a dû progressivement renoncer au piano.

De plus en plus affaibli, il a aussi progressivement cessé de s'occuper de son jardin. Aujourd'hui, même si la structure qu'il a dessinée peut encore le faire trouver réussi, ce jardin n'est plus ce qu'il était quand Rolland était en forme ; il savait vraiment faire.

Finalement, Rolland est parti avec la fin de l'été, après avoir revu chez lui ses arrière-petits-enfants, ses petits-enfants et ses enfants pendant la saison qui rend le plus heureux d'être à Villiers.



La classe, Juin 1944



UNE NOUVELLE ENTREPRISE DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE DE NOTRE VILLAGE.

Villaronne depuis ma naissance, j'ai choisi de rester au village après mes études, d'y fonder une famille et d'y implanter ma toute jeune entreprise pour participer, à mon humble niveau, au développement économique de Villiers. Fondamentalement tournée vers l'humain, mon entreprise propose des services aux familles à un moment où elles ont besoin d'être soutenues et accompagnées chaleureusement, ceux qui me connaissent savent que c'est une disposition naturelle chez moi.

D.H.O est né d'un constat personnel. À l'origine, fleuriste de métier, je voulais créer une société d'organisation de mariages. Mais le deuil soudain d'une personne proche a mis en évidence la difficulté d'organiser des funérailles.

Bien que les Pompes Funèbres prennent en charge les obsèques, ce que la famille doit encore gérer, autour du deuil, peut être lourd.

Les idées ont émergé : ne peut-on imaginer que la réception, les fleurs, les condoléances... et la coordination de tout ceci soit pris en charge par un seul organisme et puisse ainsi décharger la famille ?

Quelques mois plus tard D.H.O voyait le jour.

Ma société propose aux personnes en deuil de les aider.

Je mets mon savoir-faire au service des familles pour la prise en charge d'une ou plusieurs branches de l'organisation du deuil, afin que ce moment difficile soit vécu le plus sereinement possible, je prends soin d'écouter chaque client et de lui proposer une prestation personnalisée.

Ce que je peux organiser pour vous, avec vous :

- **La Réception**

Le lieu

Je prends en charge la réservation d'un lieu (restaurant, salle de réception) ou organise la réception dans un lieu choisi par le client (domicile, jardin...).

La restauration

Je travaille avec différents traiteurs et restaurants qui proposent une palette de produits adaptés à chaque événement.

- **Les Fleurs**

Les fleurs sont le dernier geste que l'on offre au défunt. Les compositions sont créées avec le plus grand soin et une exigence d'harmonie de couleurs et de matières qui rendront un hommage de qualité à l'être cher.

- **Les condoléances**

Une cagnotte commune

Une cagnotte peut être mise en place afin de récolter des dons pour la famille. Cela permet, à ceux qui le souhaitent, de faire un geste pour aider les proches du défunt à supporter les frais des funérailles.

Souvenirs

Sur le même principe que celui des dragées, je propose des souvenirs à emporter. Par exemple : une photo du défunt, des fleurs séchées ou fraîches...

- **L'ambiance**

L'éclairage

Je propose pour l'inhumation et la réception un éclairage en accord avec l'instant.

La musique

Pour sonoriser l'évènement, il vous est possible de choisir les morceaux de musique que vous souhaitez entendre ou de personnaliser la cérémonie avec un chanteur ou un instrumentiste professionnel.

La décoration

Je décore le lieu choisi pour les obsèques et la cérémonie avec harmonie et délicatesse.

- **Le matériel**

Il est possible que du matériel soit nécessaire à l'organisation de la réception donc je propose de mettre à votre disposition ce dont vous avez besoin (chaises, tables, barnums...)

N'hésitez pas à prendre les dépliants de D.H.O à votre disposition à la Mairie, à la boulangerie et d'en parler autour de vous.



Tél : 06 62 67 69 20

delphine.hubert@dh-organisation.com / Site : www.dh-organisation.com



Collecte des sapins

▶ Déposez votre sapin **naturel**
(sans guirlandes, neige artificielle ou sac plastique)
à l'emplacement dédié sur votre commune

Le Larry - Rue de Nemours
Près du terrain de foot
VILLIERS-SOUS-GREZ



Ma seconde vie ?
du compost pour
votre jardin. 

Dépôt ouvert du **lundi 26 décembre 2016**
au **dimanche 15 janvier 2017**.



Vous pouvez également déposer
votre sapin en déchèterie.

Merci

Demain



Retrouvons-nous autour d'une galette à l'occasion des vœux du Maire qui auront lieu au Foyer Jean-Louis Garban.

Une nouvelle occasion de partager un bon moment et de faire le tour de la situation.

Dans cette attente, je peux déjà vous souhaiter le meilleur pour l'année 2017.

Qu'elle vous soit heureuse et profitable.

Yves Lechevallier

DIMANCHE 22 JANVIER À 15 H 00



THÉÂTRE

Les Belles Sœurs

Vendredi 27 janvier 2017 à 20h30

Foyer J.L.garban , allée Jean Tardieu Villiers-sous Grez

Spectacle mis en scène par Jean Christophe Smukala

D'après l'œuvre de Michel Tremblay.

1965. Dans une banlieue populaire de Montréal. Germaine Lauzon, ménagère, a gagné un million de timbres primes qui vont lui permettre d'obtenir les objets du catalogue Goldstar et de meubler sa maison en neuf.

Elle n'a qu'une soirée pour coller tous ses timbres et obtenir ce qui représente pour elle et celles qui l'entourent, l'espoir d'une vie meilleure.

Elle organise alors une «party de collage de timbres» et invite dans sa cuisine ses sœurs, belles-sœurs et voisines.

La compagnie ENTÉKA adapte la pièce de Michel Tremblay

Au départ, cinq amies de fac passionnées de théâtre se retrouvent en 2014 après avoir évolué chacune de son côté dans le monde du théâtre amateur. Réunies au festival d'Avignon, elles décident de former leur propre troupe : « Entéka » est née. Après des mois de lectures et de recherches pour choisir une pièce, celle de Michel Tremblay rallie tous les suffrages. Reste à adapter l'œuvre

très dense pour en faire une version allégée plus accessible, à trouver quatre complices et voici constituée la troupe des « Belles sœurs ».

Ces jeunes femmes pleines d'énergie et dotées d'une grande sensibilité savent à merveille mettre en valeur la force du texte de Michel Tremblay et la mise en scène tout en nuances de Jean-Christophe Smukala.

Si la drôlerie est omniprésente par les dialogues, les situations ou les trouvailles visuelles de la mise en scène, la pièce fait également ressortir la lucidité désabusée de ces femmes. Elles n'ont, en effet, d'autre choix que de se soumettre aux tâches ménagères, à la volonté de leurs maris et aux injonctions de l'Église si elles ne veulent pas se voir reléguées au ban de la société. Cependant, leur vitalité impressionne tout comme leur capacité à se serrer les coudes ou à médire et se trahir sans vergogne. Jouée avec succès à Paris en mai dernier par la troupe « Entéka », la pièce vous enchantera par la truculence du

« joual » (parler populaire québécois) et le réalisme de ses personnages attachants avec lesquels on ne s'ennuie pas une seule seconde.

Pour votre plus grand plaisir, Elsa Lohier, Margot Prel-Bost, Aurélie Moreau, Jennifer Yahy, Magali Le Galiard, Lisa Cascales, Elodie Dudouit, Magali Prévot, Elisabeth Glowinski vont vous faire vivre une formidable partie de collage de timbres dans la cuisine de Germaine Lauzon.

Et même si « *chu tanné de mener un maudit vie plate !* », « *J'ai pour mon dire que quand c'est le temps de rire, allons-y gaiement !* »

Plein tarif 10€ ; tarif réduit 8€

Réservations : 01 64 24 26 71 ; amicale.villaronne77@gmail.com



SCÈNES RURALES

À Villiers sous Grez, Foyer Jean-Louis Garban,
Vendredi 13 janvier 20 h 45

Le théâtre de Java présente : "Si ça va bravo"

Texte : Jean-Claude Grumberg,

Mise en scène : Johanna Nizard

Avec : Étienne Coquereau et Renaud Danner

De savoureux dialogues où l'hilarité et la dérision sont au sommet.

Ça va ? Bravo ! À partir de ces formules toutes faites, les deux personnages se comprennent à l'envers et enchaînent les malentendus. Ils débitent leur dialogue de sourds à une allure vertigineuse, quiproquos et jeux de mots se succèdent sans répit.

On est pris pour un comédien alors qu'on est prof de SVT, pris pour Simon alors qu'on s'appelle Paul, ou pour son frère alors qu'on est fils unique... On s'embrouille, on s'emmêle dans ce trépidant duo.

Les comédiens sont irrésistibles et s'amuse comme des petits fous. Ce spectacle se suit comme une finale olympique de ping-pong (on n'y comprend rien, mais on admire la beauté du geste). C'est intelligent, incisif, jouissif !

Venez les supporter ! **Contact : 01 64 83 03 41**

Prix des places : plein tarif 12 € - tarif réduit 6 €

Hier

FOIRE AUX

LIVRES

VIEUX PAPIERS

ET
COLLECTIONS





 Repas des Aînés

Noël des enfants



A l'année prochaine !

Infos utiles

« ARDOIZ »

La tablette facile de La Poste

La Poste développe de nouveaux services. Parmi ces derniers, « Ardoiz », tablette sans clavier, ni souris, légère et facilement transportable, avec une offre de services complémentaires.

Cette tablette est facile d'utilisation pour les personnes non initiées à l'informatique et aux nouvelles techniques d'information et de communication.



La tablette et les services sont vendus en bureaux de poste. La personne souhaitant se doter de ce produit se déplace au bureau de poste (de La Chapelle La Reine par exemple) afin de le commander. La livraison est faite chez le client dans un délai de 8 jours. Si ce dernier souhaite que l'installation soit effectuée par un facteur, il le précise lors de sa commande. L'installation par le facteur est gratuite, elle est faite dans un délai de 10 jours.

Le produit comprend :

- une tablette de 10,1 pouces (26 cm en diagonale) vendue au prix de 229 € TTC
- un abonnement aux services mensuels (service conseils et assistance, mises à jours automatiques...) selon 2 formules :
 - en wifi, si le client possède déjà un accès internet via une box :
L'abonnement est de 9,99 €/mois,
 - avec une clé 3G, si le client n'a pas d'accès internet :
L'abonnement est de 19,99 €/mois.

Par la souscription de l'abonnement le client s'engage pour un an. Au-delà, il peut ne pas le renouveler. Ainsi, la tablette est utilisable mais le client ne bénéficie plus des conseils et assistance, ni des mises à jour.

Suite à cette acquisition, le client a 30 jours pour changer d'avis.

Dans ce cas, il renvoie la tablette : il est remboursé de son achat et l'abonnement s'arrête.

Ce concept a été présenté par MM. Chaumette de La Poste lors de la dernière réunion du CCAS, le jeudi 10 novembre dernier. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser en mairie où une plaquette présentant ce service est à votre disposition.

Véronique GIRARD

Nos joies nos peines

Bienvenue à :

Félix Montfort, Adèle Montfort et Lou Montfort nés le 3 novembre 2016, d'Hugo Montfort et Carole Poulain
Gabin Thibaut Tinot né le 25 novembre 2016, de Romain et Maryline Thibaut
Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :
Monsieur Pierre Vocelle, le 10 novembre 2016.
Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Entre deux Plume-Tambour n'oubliez pas de consulter le site internet de Villiers-sous-Grez :

<http://www.villierssousgrez.fr/>

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

JANVIER

Samedi 07 : Régine Rey

Samedi 14 : Anne-Marie Thibaut

Samedi 21 : Cédric Thibaut

Samedi 28 : David Viratel

FEVRIER

Samedi 04 : Richard Antoine

Samedi 11 : Philippe Beaudoin

Samedi 18 : Gilles Cabardos

Samedi 25 : Jérôme Champion

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00

samedi de 9h00 à 12h00

Téléphone: 01 64 24 21 03
villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h

- jeudi de 9 h à 10h et
de 16h30 à 18h30

- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi
de 10h à 12h

bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Agenda

Réunion du conseil
municipal:

12 / 01 / 2017

10 / 02 / 2017

Collecte sélective
d'emballages et papiers

04 ; 18 / 01 / 2017

01 ; 15 / 02 / 2017

Parution du prochain plume-tambour : début mars

Recréatif

Vendredi 13/01 - Scènes rurales (La Municipalité)

Dimanche 22/01 - Vœux du maire (La Municipalité)

Vendredi 27/01 - Théâtre «Les belles sœurs» (Amicale Villaronne)

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h

Le samedi matin de 10h à 12h.

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le vendredi

départ «centre» 9h10

«Croix-Lambert» 9h15

retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo

Mise en page : Dominique Ceraudo, David Viratel

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

adresse : plumetambour@gmail.com